

NP 4.2 - ANNEXE B

ENREGISTREMENT DES PERFORMANCES et AIDE AUX CLUBS

Enregistrement des performances

- Le commandant de bord doit être titulaire d'une licence en état de validité et associée au type d'aéronef utilisé (planeur ou ULM).
- Chaque performance doit être enregistrée dans un **délai de 15 jours** sur le site de la NetCoupe (www.netcoupe.net) par le commandant de bord ou par le Responsable de la NetCoupe dans l'association avec l'accord explicite du pilote.
- **L'enregistrement d'un vol implique l'acceptation du règlement, le respect des règles de l'air et la mise à disposition des attestations en cas de contrôles**
- Le pilote participe au classement de l'association dont il est titulaire d'une licence sportive FFVV en état de validité.
- Les classements pilotes et clubs sont immédiatement disponibles sur le site de la NetCoupe : www.netcoupe.net

Aide aux clubs

- Pour devenir responsable club le pilote (Commissaire sportif FAI de préférence) doit en faire la demande sur www.netcoupe.net
- Le responsable NetCoupe de l'association peut administrer l'ensemble des vols et pilotes de son club via une interface dédiée
- La NetCoupe offre la possibilité de récupérer le listing complet des vols avec toutes les informations au format Excel tout au long de l'année pour par exemple éditer des classements intra-club en cours de saison ou imprimer le bilan annuel :
<http://www.netcoupe.net/Results/ExcelExport.aspx>

En cas de difficultés ou de questions n'hésitez pas à contacter :

- Le Président de la Commission Sportive FFVV : commission.sportive@ffvv.org
- Les Administrateurs de la NetCoupe : www.netcoupe.net
- Règlements et informations sur www.ffvv.org et www.netcoupe.net